commissaire
aux comptes

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Bastia

Comité des Œuvres Sociales, Sportives et Culturelles de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (COSSCCAPA)

Association Loi 1901

Siège social : 18, Rue Comte Marbeuf
Site Alban, Bâtiment G
20090 AJACCIO

N° Siret : 817 797 830 00020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

commissaire
aux comptes

Aux Membres de l'assemblée générale de l'association COSSCCAPA,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblé générale ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association COSSCCAPA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, j'ai porté à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de mon appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels et des estimations comptables appliquées par votre association, je me suis assuré :

- De la bonne traduction, dans les comptes annuels et dans les annexes, de la convention passée entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) et le Comité des Œuvres Sociales, Sportives et Culturelles de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (COSSCCAPA) ;

- De la bonne traduction dans les comptes et la valorisation des opérations issues des adhésions des bénéficiaires ;

- De la bonne traduction comptable des opérations issues du livret des prestations, notamment en contrôlant la cohérence entre les charges et produits issus des actions sociales, en testant les calculs utilisés pour définir certains droits ou en réalisant divers sondages ou confirmations de tiers.

J'ai enfin contrôlé l'annexe des comptes annuels, tant du point de vue de son contenu, que de la justification des éléments indiqués.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Daniel RAFFALLI - Commissaire aux Comptes
71 cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 10 85 18 - Fax : 04 95 10 85 19 - Mail : daniel.raffalli@aec.corsica
Siret : 433 456 613 00010

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ajaccio, le 22 octobre 2025

Daniel RAFFALLI



Commissaire aux Comptes

Audit & Expertise

Association COSSCCAPA

SITE ALBAN BATIMENT G
18 RUE DU COMTE MARBEUF
20000 AJACCIO

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

Association COSSCCAPA

SITE ALBAN BATIMENT G
18 RUE DU COMTE MARBEUF
20000 AJACCIO

COMPTES ANNUELS du 01/01/2024 au 31/12/2024

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe*

DSP AUDIT & EXPERTISE
Boulevard Louis Campi
Rés.Opéra - Immeuble Traviata
20090 AJACCIO
04.95.22.71.47

Daniel RAFFALLI
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

Association COSSCCAPA
20000 AJACCIO

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	778	772	6	83	78-	93.24-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	778	772	6	83	78-	93.24-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 132		11 132	9 105	2 027	22.26
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	43 545		43 545	59 329	15 785-	26.61-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	65 504		65 504	33 686	31 818	94.45
	Charges constatées d'avance (2)	6 520		6 520	10 231	3 712-	36.28-
	Total II	126 700		126 700	112 353	14 348	12.77
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	127 478	772	126 706	112 436	14 270	12.69

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	51 986	48 850	3 136	6.42
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 962	3 136	2 825	90.10
	Situation nette (sous total)	57 948	51 986	5 962	11.47
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	57 948	51 986	5 962	11.47
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 424	4 977	6 447	129.52
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	57 335	55 473	1 862	3.36
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	68 758	60 450	8 308	13.74
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	126 706	112 436	14 270	12.69

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	19 310	18 420	890	4.83
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	259 687	220 192	39 495	17.94
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	285 778	281 696	4 082	1.45
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	564 775	520 308	44 467	8.55
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	562 188	517 384	44 804	8.66
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	78	78		
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	365		365	
Total II	562 631	517 461	45 170	8.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 144	2 846	703-	24.68-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Daniel RAFFALLI
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
1, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 317	1 493	176-	11.80-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 317	1 493	176-	11.80-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		2 944	2 944-	100.00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV		2 944	2 944-	100.00-
2. Résultat financier (III-IV)	1 317	1 451-	2 768	190.75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	3 461	1 395	2 065	148.00
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	2 501	1 741	760	43.68
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	2 501	1 741	760	43.68
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2 501	1 741	760	43.68
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	568 593	523 541	45 051	8.61
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	562 631	520 405	42 226	8.11
5. EXCEDENT OU DEFICIT	5 962	3 136	2 825	90.10

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
7, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	4 290	4 290		
Bénévolat	2 478	2 351	127	5.41
TOTAL	6 768	6 641	127	1.92
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	4 290	4 290		
Prestations en nature				
Personnel bénévole	2 478	2 351	127	5.41
TOTAL	6 768	6 641	127	1.92

Daniel RAFFALLI
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Tableau de variation des fonds propres x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Evaluation des créances et des dettes x
Produits à recevoir x
Détail des produits à recevoir x
Charges à payer x
Détail des charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x
Détail des charges constatées d'avance x
Détail des produits constatés d'avance x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires x
Honoraires des commissaires aux comptes x

NA = Non Applicable NS = Non significative

Daniel RAFFALLI
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Conformément aux dispositions de la convention de partenariat liant la CAPA au COSSCAPA, la subvention allouée à l'association pour l'année 2024 se décompose comme suit:
-subvention en numéraire:
* contribution par rapport à la masse salariale : 222 463 €
* complément contribution par rapport aux nouvelles embauches CAPA: 7 200 €
* mise à disposition de personnel: 56 115 €
-subvention en nature:
* local : 2 400 €
* informatique: 240 €
* mise à disposition d'un véhicule: 1 650 €
Montant total de la subvention 2024: 290 068 €

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	778		
TOTAL	778		
TOTAL GENERAL	778		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			778	778
TOTAL			778	778
TOTAL GENERAL			778	778

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	694	78		772
TOTAL	694	78		772
TOTAL GENERAL	694	78		772

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	78				
TOTAL	78				
TOTAL GENERAL	78				

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
20000 AJACCIO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	48 850			3 136-	51 986
Excédent ou déficit de l'exercice	3 136		2 825		5 962
Situation nette	51 986		9 098	3 136	57 948
TOTAL I	51 986		2 825	3 136-	57 948

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	11 132	11 132	
Divers état et autres collectivités publiques	42 584	42 584	
Débiteurs divers	960	960	
Charges constatées d'avance	6 520	6 520	
TOTAL	61 197	61 197	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 424	11 424		
Autres dettes	57 335	57 335		
TOTAL	68 758	68 758		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	11 132
Autres créances	42 584
Total	53 717

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
RECETTES A RECEVOIR	
- CHOCOLATS A Recevoir	556
- EPICERIE FINE A Recevoir	217
- PARFUMS A Recevoir	3 496
- BILLETERIE A Recevoir	4 705
- CAFE A Recevoir	165
- ACTIONS PILATES A Recevoir	108
- COMMANDE CE A Recevoir	134
- ADHESIONS A R ecevoir	45
- RAR 2021-2023 NON RECOUVRES	1 706
Total	11 132

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 525
Autres dettes	1 220
Total	5 745

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN. FAC NON PARV.	
- CAPA Charges Coprop. 2024	535
- RAFFALLI Hon Cac 2024	3 990
CHARGES A PAYER	
- ACTIONS REMB.SPORT N°186	420
- ACTIONS SEJOURS CORSE N°187	559
- ACTIONS REMB.SPORT N°189	70
- ACTIONS SEJOURS CORSE N°190	30
- ACTIONS SEJOURS CORSE DANESI	140
Total	5 745

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 520
Total	6 520

Daniel RAFFALLI
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CH. CONSTATEES D'AVANCE			
- ACTIONS CULTURELLES BALLET	864		
- ACTIONS CULTURELLES MARTY	420		
- ACTIONS CULTURELLES MARTY	35		
- CINEMA	378		
- FOOT FUN CREDIT	1 010		
- PARFUMS	142		
- ANCV	605		
- ACTIONS CADHOC RENTREE	300		
- ACTIONS CADHOC RENTREE	650		
- ACTIONS CADHOC NOEL	300		
- ACTIONS CADHOC EVNM FAMILLE	1 200		
- ACTIONS CAFE	455		
- ACTIONS EPICERIE FINE	161		
Total	6 520		

Daniel RAFFALLI
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation en ce qui concerne l'engagement des bénévoles.
Le nombre total d'heures pour l'exercice 2024 est de 103 heures valorisées à 150 % du SMIC brut au 31/12/2024, soit :

103 x (150% x 11.88) x 135% = 2477.87 €.

Les bénévoles n'ont reçu aucune rémunération et le tarif horaire retenu pour l'évaluation des contributions volontaires correspond à 150% du SMIC majoré des charges sociales.

Il est à noter que l'association a bénéficié de la mise à disposition de la part de la CAPA :

du local :	2 400 €
de matériel informatique:	240 €
d'un véhicule:	1 650 €
Soit un total de :	4 290 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 380 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

Daniel RAFFALLI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
71, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO